

FAIRE UN ETAT DES LIEUX :

Méthode :

1- Etablir sa pyramide des âges : renseignez le tableau ci-dessous.

2 – Analyse des emplois occupés dans votre entreprise : Pour vos salariés seniors (à partir de 45 ans), le moment est donc venu de faire le point :

- sur les savoir-faire présents dans l'entreprise,
- de réfléchir à l'organisation de la transmission de leurs savoir-faire,
- d'anticiper l'impact éventuel des situations de travail sur leur santé,
- d'adapter leur environnement de travail,
- poursuivre le développement des compétences,
- etc.

1 - ÉTABLIR SA PYRAMIDE DES AGES

il est important de comprendre que les salariés les plus âgés ne sont pas les moins compétents. Bien au contraire, ils représentent un grand capital de savoir-faire et de compétences au sein de l'entreprise.

Nombre de salarié(es) dans l'entreprise :

Répartition par tranche d'âge		Homme	Femme	total
	16-25 ans			
	26-35 ans			
	36- 45 ans			
senior	46- 55 ans			
	55 – 62 ans			
	+ de 63 ans			